

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2019

Le vingt-cinq octobre deux mil dix-neuf, le Conseil Municipal de TIGEAUX, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Danielle POIRSON, Maire.
Convocation du 21/10/2019.

Étaient présents : Francis POISSON, Alain LEGRAND, Adjoint, Marie-Thérèse LIZOT, Fabien RIGAUX, Joël TOURTE Conseillers municipaux.

Absents : Michel GONCALVES, Virginie JARRIN, Aurélie MOYSAN, Michel PERRIN, Pamela SANCHEZ.

Secrétaire de séance : Joël TOURTE

Le procès-verbal du conseil municipal du 2 août 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR :

Madame le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour un point concernant le remplacement de l'harmonium de l'église. Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

TRAVAUX

FINANCES

- IAT
- Décisions modificatives
- Contrat d'assurance

ANIMATION DU VILLAGE

- Fêtes de fin d'année
- Boom

QUESTIONS DIVERSES

❖ TRAVAUX

Francis POISSON rappelle au Conseil les travaux réalisés et ceux qui sont en projets.

- **Travaux réalisés :**
 - Conformité PMR du trottoir au droit du moulin,
 - Conformité PMR du trottoir jusqu'au cimetière,
 - Busage rue de la Forêt,
 - Canalisation des pluviales chemin de Saint Fiacre,
 - Réfection des toitures de l'école, et des gouttières,
 - Démoussage des toits,
 - Rideaux occultants à l'école,
 - Peinture des grilles du cimetière.
- Travaux en projets :
 - Aménagement sécuritaire rue de Villeneuve-le-Comte avec l'aide financière départementale au titre du FER,
 - Réfection de la barrière de sécurité au droit du lavoir prise en charge par la Région,
 - Elagage,
 - Mise en place de 253 rosiers,
 - Barrière de sécurité au niveau du ru du Cul d'Eau,
 - Aménagement du virage de la rue de la Forêt (aide financière départementale au titre de la répartition du produit des amendes de police).

❖ FINANCES

- **I.A.T. (Indemnité d'Administration et de Technicité)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de maintenir l'indemnité d'administration et de technicité pour les agents de la filière administrative, au coefficient 7.

- **DECISIONS MODIFICATIVES**

1. *Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise Madame le Maire à effectuer les opérations budgétaires suivantes :*

Dépenses d'investissement :

article 1641 + 768.52€

Dépenses d'investissement

article 2188 - 768.52€

- *Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise Madame le Maire à effectuer les opérations suivantes :*

Investissement : - Recette : article 021 +765.63 €

- Dépense : article 1641 + 765.63 €

Fonctionnement

- Dépense : article 023 - 765.63 €

- Dépense : article 678 + 765.63€

- **ASSURANCE STATUTAIRE**

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents donne mandat au CDG77 pour lancer une procédure de consultation concernant le renouvellement du contrat groupe d'assurance statutaire.

- ❖ **ANNIMATION DU VILLAGE**

- **FETES DE FIN D'ANNEE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide de commander les jouets pour les enfants âgés de moins de 12 ans et renouvelle la délivrance de chèques cadeaux d'une valeur de 20 euros aux enfants du village âgés de 12 à 14 ans.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide de reconduire l'attribution de la somme de 100 € aux deux personnes âgées de plus de 88 ans, domiciliées à Tigeaux depuis 2001 et présentes dans la commune à ce jour.

Par ailleurs les personnes âgées de 65 ans et plus seront invitées avec leurs conjoints à participer au **repas de fin d'année qui aura lieu le vendredi 20 décembre** à partir de 19h30.

La traditionnelle **cérémonie des vœux** se déroulera le **samedi 11 janvier 2019** à 15 heures.

La commémoration de l'armistice du 11 novembre aura lieu à DAMMARTIN à 10h et à 10h15 à TIGEAUX. Le verre de l'amitié sera servi à TIGEAUX après les cérémonies.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents confirme que la prime annuelle de fin d'année versée personnel communal sera calculée de la manière suivante : Montant du salaire brut de l'agent du mois d'octobre X 85% soit 3 608.73€, charges non comprises.

La boom trimestrielle organisée par la Mairie aura lieu **vendredi 29 novembre**.

❖ QUESTIONS DIVERSES

- **PLU**

Une réunion publique a été organisée le 20 septembre pour présenter le PADD. Son compte-rendu figure sur le site de la Commune.

- **ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE**

Madame le Maire informe le Conseil qu'une demande de reconnaissance en état de catastrophe naturelle a été transmise au Préfet. Le Cabinet du Préfet a répondu que la demande ne pourra être transmise qu'à partir du 1er novembre 2019 vers la cellule "Catastrophe naturelle" de la Direction Générale de Sécurité Civile et de la gestion des Crises. Elle sera soumise à la commission interministérielle dans le courant du premier semestre 2020.

- **CIRCULATION CHEMIN DE FORT A FAIRE**

Un chat s'est fait renverser par une automobile chemin de Fort à Faire. Madame POIRSON informe le Conseil qu'un Tigéen, estimant que les automobilistes roulent à trop vive allure, demande qu'il soit installé un ralentisseur dans cette rue. Francis POISSON n'est pas contre cette proposition à condition d'installer le ralentisseur dans la partie plane du chemin. Danielle POIRSON rappelle qu'un aménagement de ce type provoque des nuisances sonores. Compte-tenu que la circulation dans ce chemin n'est pas très importante et qu'elle ne concerne que le voisinage, Alain LEGRAND dit que le problème devrait pouvoir se résoudre sans aménagement en rappelant le civisme aux usagers. Après débat, la demande n'est pas acceptée.

- **ARRETES MUNICIPAUX**

Les propriétaires sont tenus de faire ramoner leurs cheminées avant le 30 novembre (le ramonage chimique par brique est insuffisant au regard des assurances).

Chaque propriétaire doit entretenir le trottoir situé devant sa propriété en toutes saisons et plus particulièrement par temps de neige ou de verglas.

Deux arrêtés ont été pris en ce sens.

- **HARMONIUM**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte de remplacer l'harmonium de l'église pour un montant de 850€ (livraison comprise).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 20h20.